Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

Préfecture
Direction du Cabinet
Mission Sécurité Routière

ARRÊTÉ du 18 mai 2015
portant composition de la Commission Départementale de la Sécurité Routière

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relative à la simplification des commissions administratives, ratifiée par la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit commun communautaire à la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU la décision du Conseil d'Administration de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres du 13 juin 2014 désignant ses nouveaux représentants au sein de la Commission Départementale de la Sécurité Routière suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ;

VU l'arrêté du 23 juin 2014 portant composition de la Commission Départementale de la Sécurité Routière ;

VU la désignation du Conseil Départemental des Deux-Sèvres du 27 avril 2015 désignant ses nouveaux représentants au sein de la Commission Départementale de la Sécurité Routière suite aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : La Commission Départementale de la Sécurité Routière, dont le siège est à la Préfecture des Deux-Sèvres, est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant.

.../...

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, sont nommés :

A) Représentants des administrations de l'Etat

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.

B) Représentants des Collectivités Territoriales

1) désigné par le Conseil départemental

Titulaires : M. Bertrand BELAUD
M. Guillaume JUIN
M. Dorick BARILLOT

Suppléants : Mme Maryline GELEE
Mme Marie-Pierre MISSIOUX
M. Rabah LAÏCHOUR

2) désignés par l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres

Titulaires : M. Jacques ARTHUR, Conseiller municipal délégué de Niort,
Mme Pascale LEFEBVRE, Adjoint au maire de BRESSUIRE,
M. Daniel LONGEARD, Conseiller municipal délégué de PARTHENAY,

Suppléants : M. Dominique SIX, Adjoint au maire de Niort,
M. Jean-Pierre NOGUES, Adjoint au maire de THOUARS,
M. Frédéric BOURGET, Adjoint au maire de CHERVEUX,

.../...

C) Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives

1) Auto-écoles :

Titulaire : M. Alain CALANDOT – 4 rue André Gide - 79000 NIORT
(Conseil National des Professionnels de l'Automobile – la Formation des Conducteurs - CNPA),

Suppléant : M. Bernard ROBERT – 6 avenue de la gare - 79500 MELLE
(Conseil National des Professionnels de l'Automobile - CNPA)

Titulaire : M. Bruno GARANCHER – route de La Mothe – 79260 LA CRECHE
(Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite – UNIDEC)

Suppléant : M. Thierry SANDILLON – route de La Mothe – 79260 LA CRECHE
(Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite – UNIDEC)

Titulaire : M. Stéphane CHEVRIER – l'Epinais -79300 SAINT AUBIN DU PLAIN
(Union Nationale des Indépendants de la Conduite – UNIC)

Suppléant : M. Jean-Jacques MORIN – 11 place Notre Dame – 79300 BRESSUIRE
(Union Nationale des Indépendants de la conduite – UNIC)

2) Syndicat des Transports Routiers des Deux-Sèvres :

Titulaire : M. Alain DELAS – Syndicat des Transports Routiers des Deux-Sèvres – Centre Routier – 15 rue Norman Borlaug – BP 21 -79260 LA CRECHE

Suppléante : Mme Caroline METZGER - – Syndicat des Transports Routiers des Deux-Sèvres – Centre Routier – 15 rue Norman Borlaug – BP 21 -79260 LA CRECHE

3) Comité Régional du Sport Automobile Poitou-Charentes :

Titulaire : M. Jacky PRUDHOMME – 16 rue du Calvaire -79100 MAUZE-THOURSAIS

Suppléant : M. Jean Marie SERVANT – 137 rue de Ribray – 79000 NIORT

4) Ligue Motocycliste Poitou-Charentes :

Titulaire : M. Jean Michel MARTIN – 12 rue des Ecoles – 79100 SAINTE VERGE

Suppléant : M. Marc SOURISSEAU – 20 rue des Cutords – 79100 SAINTE RADEGONDE

.../...

5) Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP) :

Titulaire : M. Jérôme BACLE – 2 rue Jacques Daguerre – BP 3091 – 79012 NIORT

Suppléants : M. Patrick MACHET - 2 rue Jacques Daguerre – BP 3091 – 79012 NIORT
M. Patrick BONNET -2 rue Jacques Daguerre – BP 3091 – 79012 NIORT
M. Alain BLOT - 2 rue Jacques Daguerre – BP 3091 – 79012 NIORT

6) Fédération Nationale des Chauffeurs Routiers :

Titulaire : M. Alain SABOUREAULT – 19 rue Jules Ferry – 79300 BRESSUIRE

Suppléant : M. Richard PEIGNE – 12 rue Philippe Soupault – 79000 NIORT

7) Union Nationale des Chauffeurs Professionnels Force Ouvrière :

Titulaire : M. Reynald VANDENBERGHE – 10 rue des Ormes – 79460 MAGNE

Suppléant : M. Yves GARCIN – 13 rue Antonio Vivaldi – 79000 NIORT

D Représentants des associations d'usagers

1) Automobile Club :

Titulaire : M. Philippe BERNEUX –Directeur de l'Automobile Club des Deux-Sèvres – 49 avenue de La Rochelle – 79000 NIORT

Suppléant : M. Jean Marie SERVANT – 137 rue de Ribray -79000 NIORT

2) Prévention Routière :

Titulaire : M. Daniel PHILIPPE – Directeur Départemental – 164 avenue de La Rochelle – 79000 NIORT

Suppléante : Mme Janine LUCAS – Présidente Départementale – 164 avenue de La Rochelle – 79000 NIORT

3) Organisation Générale des Consommateurs (OR.GE.CO)

Titulaire : M. Christian LEGRAND – 60 rue Jean Jaurès – 79000 NIORT

Suppléante : Mme Marie-Paule DALEAU – 4 rue Angélina Faity – 79000 NIORT

Ces membres ont voix délibératives.

.../...

Article 3 : En fonction des dossiers à traiter, la commission départementale de la sécurité routière pourra se réunir en formation plénière ou en section spécialisée, sous la présidence du Préfet ou de son représentant. Ces sections spécialisées sont les suivantes :

A – Mise en place d'itinéraires de déviation de poids lourds :

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. Guillaume JUIN, représentant le Conseil départemental ou sa suppléante,
- M. Daniel LONGEARD, conseiller municipal délégué de Parthenay, représentant les maires, ou son suppléant,
- M. Alain DELAS, représentant le syndicat des transports routiers ou sa suppléante,
- M. Alain SABOURAULT, représentant la fédération Nationale des Chauffeurs Routiers ou son suppléant,
- M. Reynald VANDENBERGUE, représentant l'Union Nationale des Chauffeurs Professionnels Force Ouvrière ou son suppléant,
- M. Daniel PHILIPPE, représentant la Prévention Routière ou sa suppléante.

.../...

B – <u>Conduite et enseignants de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :</u>

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- Mme Marie-Pierre MISSIOUX, représentant du Conseil départemental ou son suppléant,
- M. Jacques ARTHUR, conseiller municipal délégué de Niort, représentant les maires, ou son suppléant,
- M. Alain CALANDOT, représentant les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ou son suppléant, (CNPA),
- M. Bruno GARANCHER, représentant les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ou son suppléant, (UNIDEC),
- M. Stéphane CHEVRIER, , représentant les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ou son suppléant, (UNIC),
- M. Alain DELAS, représentant le syndicat des Transports Routiers ou sa suppléante,
- M. Daniel PHILIPPE, représentant la Prévention Routière ou sa suppléante

.../...

C – <u>Epreuves et compétitions sportives :</u>

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant,
- M François GINGREAU, représentant le Conseil départemental ou sa suppléante, pour les arrondissements de BRESSUIRE et PARTHENAY,
- M. Guillaume JUIN, représentant le Conseil départemental ou sa suppléante, pour l'arrondissement de NIORT,
- Mme Pascale LEFEBVRE, adjoint au maire de BRESSUIRE, représentant les maires ou son suppléant, pour l'arrondissement de BRESSUIRE,
- M. Daniel LONGEARD, conseiller municipal délégué de PARTHENAY, représentant les maires ou son suppléant, pour l'arrondissement de PARTHENAY,
- M. Jacques ARTHUR, conseiller municipal délégué de NIORT, représentant les maires ou son suppléant, pour l'arrondissement de NIORT,
- M. Jean Michel MARTIN, représentant la Ligue Motocycliste Poitou-Charentes ou son suppléant,
- M. Jacky PRUDHOMME, représentant le Comité régional du Sport Automobile Poitou-Charentes ou son suppléant,
- M. Jérôme BACLE, représentant l'U.F.O.L.E.P. ou son suppléant,
- M. Daniel PHILIPPE, représentant la Prévention Routière ou sa suppléante.

.../...

D – Agrément des gardiens et des installations de fourrières automobiles :

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. Bernard BELAUD, représentant le Conseil départemental ou sa suppléante,
- Mme Pascale LEFEBVRE, Adjoint au maire de BRESSUIRE, représentant les maires ou son suppléant,
- M. Alain CALANDOT, représentant les établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ou son suppléant,
- M. Alain DELAS, représentant le syndicat des transports routiers ou sa suppléante,
- M. Alain SABOURAULT, représentant la fédération Nationale des Chauffeurs Routiers ou son suppléant,
- M. Philippe BERNEUX, représentant l'Automobile Club ou son suppléant.

.../...

E – <u>Agrément des personnes et des organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière :</u>

- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- Mme la Directrice Départementale de la Sécurité Publique ou son représentant,
- M. le Délégué à l'Education Routière ou son représentant,
- Mme Maryline GELEE, représentant le Conseil départemental ou son suppléant,
- M. Jacques ARTHUR, conseiller municipal délégué de NIORT, représentant les maires ou son suppléant,
- M. Alain DELAS, représentant le syndicat des Transports Routiers ou sa suppléante,
- M. Alain SABOURAULT, représentant la Fédération Nationale des Chauffeurs Routiers ou son suppléant,
- M. Jean Michel MARTIN, représentant la Ligue Motocycliste Poitou-Charentes ou son suppléant,
- M. Christian LEGRAND, représentant l'Organisation Générale des Consommateurs ou son suppléant,
- M. Alain CALANDOT, représentant le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA).

Les membres de ces sections spécialisées ont voix délibératives.

.../...

Article 4 : A l'initiative du Préfet, d'autres personnes compétentes dans les domaines d'activité de la commission pourront être entendues, telles que :

- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant ; s'il n'est pas déjà présent dans les commissions spécialisées,
- Mme la chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) ou son représentant,
- M. le Délégué à l'Education Routière ou son représentant,
- M. le Commandant de la C.R.S. 18, ou son représentant,
- M. le Commandant de la C.R.S. 19, ou son représentant,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées,
- GROUPAMA (Les Assurances Mutuelles Agricoles)

Titulaire : Mme Pascale ROULLEAU - 2 rue de la Gazauderie -79230 PRAHECQ

Suppléant : M. Dominique BRETON – 17 rue du marché – 79130 SECONDIGNY

- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CLUBS DES AINES RURAUX

Titulaire : M. Jean Louis GAY – 3 impasse Jean Richepin – 79000 NIORT

Ces participants siègeront avec voix consultatives.

Article 5 : Les avis sont pris à la majorité des membres et, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 6 : L'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 susvisé portant composition de la Commission Départementale de la Sécurité Routière est abrogé.

Article 7 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à Mme la Sous Préfète de BRESSUIRE, M. le Sous Préfet de PARTHENAY, M. le Président de l'Association des maires du département et à chaque membre de la Commission Départementale de la Sécurité Routière.

NIORT, le 18 MAI 2015

Le Préfet

Jérôme GUTTON